

L'adhésion au club implique aux compétiteurs les obligations suivantes :

1. Participer à toutes les compétitions ainsi que les démonstrations diverses auxquelles ils sont convoqués. **Si désistement après engagement, les frais seront à la charge du compétiteur.**
2. Lors des compétitions, emprunter exclusivement les moyens de transport mis à la disposition par le club le cas échéant et rester ensemble pendant toute la durée du déplacement.
3. Lors des compétitions, **porter obligatoirement la tenue du club** : survêtement, justaucorps et/ou léotard. **Prévoir un budget à cet effet.**
4. Suivre les entraînements **avec assiduité** même en période de congés scolaires.
5. Pour les **compétitions départementales et régionales**, les transports sont assurés par les parents.

Signature du compétiteur :

Signature d'un parent ou du
responsable légal :

Survêtement et tenue de compétition du club

Le **survêtement du club** est **obligatoire en compétition**. Il est **vendu au tarif de 80€**. Il est à commander auprès du secrétariat (possibilité d'essayer les différentes tailles).

Il y a également possibilité de le louer pour la saison en cours. Le coût de la **location** est de **30€ par an** contre un **chèque de caution de 50€**. Le chèque sera rendu en fin de saison si le survêtement est rendu propre et en bon état.

Pour le **trampoline**, le **justaucorps du club** est **obligatoire en compétition**. Il est vendu au tarif de **31€ pour les filles** et de **36€ ou 40€ pour les garçons** selon les tailles.

Notre site internet : <http://www.trampacro-antibes.net/>

Ce portail internet est à consulter régulièrement et sera vote intermédiaire direct pour tout ce qui concerne les stages, les compétitions, les manifestations, les annulations exceptionnelles de cours.

A REMPLIR UNIQUEMENT pour les compétitions de zone, Masters et Championnats de France

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame* Père, Mère ou
Responsable légal* de l'enfant :

- Autorise celui-ci à participer aux **compétitions de zones, Masters et Championnats de France**
- Donne son accord afin que le responsable du Club présent puisse prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'accident.
- Accepte de se conformer au règlement du Club (règlement intérieur article 6) et s'expose, en cas de non-respect, à des sanctions, qui pourront aller jusqu'à l'interdiction pour le licencié de participer aux Championnats de France de fin de saison.

Merci de bien vouloir indiquer ci-dessous :

N° de Sécurité Sociale

Le ou les N° de téléphone(s) où l'on pourra vous joindre impérativement :

.....

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier en raison d'allergies : oui non

Votre enfant suit-il un traitement médical (asthme, allergies...) : oui non

Si oui à l'une de ces questions, merci de fournir les protocoles associés, le club se réservant le droit de demander une décharge aux parents.

Fait à Antibes, le

Signature : (*Faire précéder de la mention « lu et approuvé »*) :

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur autorise les responsables du déplacement pour les **compétitions de zone, Masters et Championnats de France** de prendre à bord de leur véhicule, ou du véhicule loué (minibus, autocars avec chauffeurs) notre enfant :

.....

Antibes, le

Signature (*Faire précéder de la mention « lu et approuvé »*) :